Information des participants à l'Assemblée générale du 21 mai 2025
concernant la retransmission audiovisuelle en direct

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Sopra Steria group a été convoquée pour le **mercredi 21 mai 2025** à 14h30 au Pavillon Dauphine, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris.

Par l'avis de convocation n°53 publié le vendredi 2 mai 2025 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), les actionnaires ont été informés que, conformément aux articles L. 22-10-38-1 et R. 22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une **retransmission audiovisuelle en direct**, accessible, le jour de l'Assemblée, depuis la rubrique Assemblée générale sur le site internet de la Société et qu'un **enregistrement** de l'Assemblée générale sera disponible au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et au moins deux (2) ans à compter de sa mise en ligne, depuis la rubrique Assemblée générale sur le site internet de la Société.

A ce titre, des captations vidéo et audio de tout ou partie de l'Assemblée générale seront réalisées, avec des prises de vue principalement sur le bureau de l'Assemblée générale et les orateurs se succédant au pupitre. Cependant, il est possible que des images de participants à l'Assemblée générale présents dans la salle soient filmées à l'occasion de plans larges.

En conséquence, chaque participant à l'Assemblée générale autorise à titre gracieux :

- l'utilisation par Sopra Steria Group des vidéos et photographies dans lesquelles il apparaît ;
- la reproduction de son image par quelque moyen que ce soit et sur tous supports présents ou à venir et/ou tout montage qui pourrait en être fait, étant précisé que cette autorisation emporte le droit pour Sopra Steria Group d'apporter à la fixation initiale de leur image toute adjonction, suppression, modification ou doublage qui seront jugées utiles dans l'esprit des prises de vues ; et
- l'exploitation de son image dans le cadre de l'Assemblée générale, dans le monde entier, en tous formats nécessaires et sur les supports présents ou à venir (papier, graphique, vidéographique, photographique, numérique, électronique) à seule fin de diffusion sur les sites internet de Sopra Steria Group.

Par exception, les participants à l'Assemblée générale souhaitant s'opposer à la reproduction de leur image, à sa fixation, sa conservation ou sa diffusion publique devront en informer Sopra Steria Group lors **de l'émargement** afin d'être dirigés dans une partie de la salle qui restera hors champ pendant toute la durée de l'Assemblée générale.